

Le présent contrat est signé et prend effet à compter du _____

ENTRE : _____ sis au _____

Téléphone : _____ Courriel : _____ (Appelé(e) ci-après « L'ACHETEUR »)

ET :

L'AGENCE IMMOBILIERE NOVA HORIZONS, sise au 101-7493 Transcanadienne, Montréal, Saint-Laurent, H4T 1T3, représentée par Monsieur RAPHAEL LALLOUZ, courtier immobilier agréé.
(Appelée ci-après « NOVA HORIZONS » et sous entendue « l'Agence et/ ou ses représentants »)

Concernant l'entreprise suivante : -----

1. ENTENTE DE CONFIDENTIALITE ET DE NON-DIVULGATION : Tous les documents échangés durant les négociations sont reconnus comme étant des documents confidentiels.

Ainsi, L'ACHETEUR reconnaît, par la présente, la confidentialité des informations transmises par NOVA HORIZONS. A cet égard, L'ACHETEUR s'engage à :

- a. Ne divulguer aucune des informations confidentielles fournies par NOVA HORIZONS, à d'autres personnes que ses conseillers et représentants légaux;
- b. Acheminer exclusivement à NOVA HORIZONS toute demande d'information supplémentaire quant aux opportunités d'affaires présentées par NOVA HORIZONS;

2. DIVULGATION D'INFORMATIONS : L'ACHETEUR reconnaît que toutes informations et données, concernant chaque opportunité d'affaires, fournies par NOVA HORIZONS, ont été fournies à cette dernière par le vendeur de l'entreprise pour être utilisées confidentiellement par L'ACHETEUR. La précision de ces informations n'est pas garantie par NOVA HORIZONS et ces dernières ne doivent donc pas être considérées comme complètes. NOVA HORIZONS ne fait aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite quant aux informations fournies à L'ACHETEUR.

Ainsi, L'ACHETEUR est avisé d'obtenir des conseils de la part d'avocats, de comptables et/ou de toute autre personne afin de prendre une décision éclairée et réfléchie à l'égard de l'achat de toute opportunité d'affaires par l'intermédiaire de NOVA HORIZONS.

3. DIVULGATION DU RISQUE : Compte tenu des risques inhérents aux opportunités d'affaires, L'ACHETEUR peut subir des pertes et de ce fait reconnaît qu'il comprend les risques et comprend également que NOVA HORIZONS ne peut cautionner et ne cautionne pas, ne peut garantir et ne garantit pas d'aucune façon la viabilité future ou projetée de quelque entreprise que ce soit.

4. DIVULGATION DE REPRÉSENTATION DOUBLE : Dans le cas où L'ACHETEUR achèterait directement ou indirectement toute entreprise présentée par NOVA HORIZONS, pendant la période protégée, et ce sans en informer ou impliquer NOVA HORIZONS, celui-ci pourrait voir sa responsabilité engagée et se verra dans l'obligation de payer intégralement la commission correspondant au prix de vente.

5. DUREE DE L'ENTENTE : Il est entendu et résolu que cette entente demeurera en vigueur trois (3) ans après la fin des négociations et ce, dans tout le territoire de la province de Québec.

6. DEFAUT DE CONFORMITE : À défaut de se conformer à cette entente, une poursuite pourra être entamée pour tous préjudices et dommages.

Les signataires de cette entente confirment qu'ils possèdent les autorisations nécessaires pour s'engager personnellement, ainsi que leur entreprise, aux conditions de cette entente. Ils confirment également qu'il n'existe aucune autre entente, orale ou écrite, qui pourrait rendre la présente nulle et non avenue.

En foi de quoi, les parties ont signé à _____ le _____.

(Nom(s) en lettres moulées)

Nova Horizons

(Signataire autorisé)

(Signataire autorisé)